



CONTRAT DE LOCATION AYERES

RESERVATION

1. *Votre réservation devient ferme et définitive avec :*
 - a) *le versement d'un acompte de 30 % du montant total de votre location par chèque bancaire*
 - b) *le versement d'un acompte de 50 % une semaine avant*
 - c) *l'envoi par la poste d'un exemplaire du contrat signé par vous, retourné au propriétaire dans les cinq jours qui suivent votre demande.*
2. *Le règlement du solde restant dû sera versé lors de la remise des clés le jour de votre arrivée.*

DUREE DU SEJOUR

3. *Les séjours s'effectuent du samedi au samedi, sauf entente préalable.*
Arrivée : accueil le premier jour entre 16 h et 18 h
Départ : entre 8 h et 10 h
Merci de nous prévenir lors de votre voyage de votre heure d'arrivée probable afin de vous garantir le meilleur accueil.

ANNULATION

5. *Annulation des locataires*
Quelles que soient les raisons, toute annulation devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'annulation du locataire, l'acompte sera conservé.
En cas d'annulation du propriétaire, celui-ci remboursera deux fois l'acompte.

6. *Interruption du séjour par nos hôtes : pas de remboursement, mais vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur.*

ASSURANCES

7. *Nos hôtes sont responsables des dommages survenant de leur fait. Merci de vérifier que vous bénéficiez par vos assurances personnelles, d'une assurance dite "villégiature"*
8. *Le propriétaire dégage toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradations des effets ou objets de valeurs de ses hôtes.*

ANIMAUX

9. *Nos amis les animaux ne sont pas acceptés pour l'instant*

PRIX

10. *Aucune contestation concernant le prix de la location ne pourra être prise en considération au retour. Il vous appartient d'apprécier avant votre départ si le prix vous convient.*



CAUTION

11. Une caution de 300 € vous sera demandée à votre arrivée, par chèque. Celui-ci ne sera pas encaissé et vous sera restitué en fin de séjour en échange du règlement des dégâts éventuels.

Lors de votre départ, s'il n'y a pas d'état des lieux (heure de départ aux aurores ou impossibilité du propriétaire de le faire) le chèque de caution vous sera restitué sous 48 h par courrier.

CAPACITE D'HEBERGEMENT

12. Deux personnes en ce qui concerne « PORMENAZ » et « Trois maximum pour Ayères.

FUMEUR

13. Il est interdit de fumer à l'intérieur des mazots par mesure de sécurité

EQUIPEMENTS

14. Frigo, hotte, micro onde, télé DVD, 2 plaques électriques, chauffage électrique, douche et tous les ustensiles nécessaires pour cuisiner. Photos intérieures sur le site <http://www.montblanc location.com>

JE LOUE AYERES pour la période :

Prix de la location :

Nombre de personnes :

**Toutes charges comprises
Lit fait (Couette)**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :.....

.....

.....

TEL :.....

E-MAIL :

**La propriétaire Madame Fournier Le locataire signature précédée de la mention
Lu et approuvé**